

# **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Date de convocation 12 avril 2022 - Date d'affichage : 14 avril 2022)

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2022**

-----

Le vingt-et-un avril deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal - légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques TROGER, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS** : M. TROGER - Maire.  
MM. BARDIN, CHASSAGNON - adjoints  
Mmes BENLAMARA, LEBON, LEYLAND, MERTENS et MM.  
BERA, DAURAT, EZAT, TAURAND

**PROCURATIONS** : Mme COMTE à M. TROGER  
Mme GODIN à Mme MERTENS  
Mme LEMOINE à Mme BENLAMARA

**ABSENT EXCUSE** : M. SAUNER

**Le secrétariat a été assuré par Monsieur Djavid EZAT**

-----

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

### **COMMISSION DE SECURITE ROUTIERE**

Au regard de l'annonce faite par les services du Département, le 9 mars dernier, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que le Conseil Municipal a été convoqué ce jour, pour une présentation des travaux de la commission de Sécurité Routière et permettre notamment la prise d'une décision sur certaines options qui pourraient être retenues en matière de sécurité afin que les Services du Département puissent les prendre en considération dans le cadre de la préparation des travaux de réfection de la voie prévus pour cet été.

Puis, avant de suspendre la séance pour une présentation des travaux de la commission par Monsieur Stéphane PÉROCHON, Monsieur le Maire donne la parole à Madame LEBON.

En premier lieu, Madame LEBON expose que cette présentation, qui rappelle les objectifs et les missions de la commission, reprend différents points qui seront soumis au vote de l'Assemblée Municipale et invite les Conseillers à ne pas intervenir pendant son déroulement afin d'en limiter la durée et de réserver les questions à la fin de l'exposé.

Suite à cette projection et aux différentes questions qui ont suivi, Monsieur le Maire propose de reprendre la séance du Conseil Municipal.

Ainsi, en second lieu, Madame LEBON rappelle que la commission de sécurité routière s'est consacrée en priorité à la sécurisation de la RD. 27 afin que l'Assemblée Municipale puisse prendre position sur les recommandations suivantes :

1. Limitation à 30 km/h entre la place de la Croix et la place du Moulin et les rues adjacentes, avec implantation des panneaux signalétiques correspondants et grands marquages ronds au sol « 30 » sur les voies.
2. Création d'un plateau ralentisseur au niveau de la place de la Croix, sécurisant également la traversée des piétons.
3. Maintien des chicanes existantes, avec renfort de leur visibilité (peinture, dispositifs réfléchissants, bannières et organisation d'un nettoyage régulier y compris les bandes de passage des cyclistes).
4. Ajout de passages piétons (sans plateaux) à certains emplacements sur des sections longues entre chicanes sur la RD27, ils seront rendus plus visibles par l'installation de lampes lumineuses bleues.
5. Mise en place de radars pédagogiques.
6. Matérialisation par marquage au sol de voies pour les cyclistes, leur donnant la priorité sur la circulation des véhicules et empêchant le cas échéant le croisement de véhicules, sous réserve que cela soit accepté par le Département.
7. Rétablissement de la priorité à droite, avec pose de panneaux le rappelant en début d'agglomération et avant les intersections et campagne médiatique préalable.
8. Prise d'arrêté sur l'obligation de tailler la végétation débordant sur le trottoir (ce qui est particulièrement important sur la RD27 aux abords des panneaux de signalisation).

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose de soumettre au vote chaque proposition de la commission de sécurité routière, à savoir :

#### Proposition 1

- Limitation à 30 km/h entre la place de la Croix et la place du Moulin et les rues adjacentes, avec implantation des panneaux signalétiques correspondants et grands marquages ronds au sol « 30 » sur les voies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (12 voix POUR / 1 voix CONTRE / 1 voix d'ABSTENTION) :

VOIX POUR : MM. BARDIN, BERA, DAURAT, EZAT, TAURAND, TROGER et Mmes BENLAMARA, COMTE (par procuration à M. TROGER) GODIN (par procuration à Mme MERTENS), LEBON, LEMOINE (par procuration à Mme BENLAMARA), LEYLAND

VOIX CONTRE : Mme MERTENS

VOIX D'ABSTENTION : M. CHASSAGNON

- ☞ DECIDE de limiter à 30 km/h la vitesse de circulation des véhicules dans l'ensemble de l'agglomération et de matérialiser cette réglementation par l'implantation de panneaux signalétique correspondants et de grands marquages au sol « 30 » sur les voies.

### Proposition 2

- Création d'un plateau ralentisseur au niveau de la place de la Croix, sécurisant également la traversée des piétons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ☞ DECIDE la création d'un plateau ralentisseur au niveau de la place de la Croix, sécurisant également la traversée des piétons.

### Proposition 3

- Maintien des chicanes existantes, avec renfort de leur visibilité (peinture, dispositifs réfléchissants, bannières et organisation d'un nettoyage régulier y compris les bandes de passage des cyclistes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (12 voix POUR / 1 voix CONTRE / 1 voix d'ABSTENTION) :

VOIX POUR : MM. BARDIN, BERA, CHASSAGNON, DAURAT, TAURAND, TROGER et Mmes BENLAMARA, COMTE (par procuration à M. TROGER) GODIN (par procuration à Mme MERTENS), LEBON, LEMOINE (par procuration à Mme BENLAMARA), LEYLAND

VOIX CONTRE : Mme MERTENS

VOIX D'ABSTENTION : M. EZAT

- ☞ DECIDE de maintenir les chicanes existantes, avec renfort de leur visibilité (peinture, dispositifs réfléchissants, bannières et organisation d'un nettoyage régulier y compris les bandes de passage des cyclistes).

### Proposition 4

- Ajout de passages piétons (sans plateaux) à certains emplacements sur des sections longues entre chicanes sur la RD27, ils seront rendus plus visibles par l'installation de lampes lumineuses bleues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ☞ DECIDE de l'ajout de passages piétons (sans plateaux), à certains emplacements sur des sections longues entre chicanes sur la RD27, et de rendre plus visibles les passages piétons par l'installation de lampes lumineuses bleues.
- ☞ PRECISE que l'emplacement de ces passages piétons supplémentaires sera défini ultérieurement par l'Assemblée Municipale.

### Proposition 5

- Mise en place de radars pédagogiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ☞ DECIDE la mise en place de deux radars pédagogiques.

### Proposition 6

- Matérialisation par marquage au sol de voies pour les cyclistes, leur donnant la priorité sur la circulation des véhicules et empêchant le cas échéant le croisement de véhicules, sous réserve que cela soit accepté par le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité :

- ☞ DECIDE de ne pas retenir cette proposition.

### Proposition 7

- Rétablissement de la priorité à droite, avec pose de panneaux le rappelant en début d'agglomération et avant les intersections et campagne médiatique préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (10 voix POUR / 4 voix CONTRE) :

VOIX POUR : MM. BERA, CHASSAGNON, EZAT, TAURAND, TROGER et Mmes BENLAMARA, GODIN (par procuration à Mme MERTENS), LEBON, LEMOINE (par procuration à Mme BENLAMARA), MERTENS.

VOIX CONTRE : MM. BARDIN, DAURAT et Mmes COMTE (par procuration à M. TROGER), LEYLAND.

- ☞ DECIDE le rétablissement de la priorité à droite, avec pose de panneaux le rappelant (en début d'agglomération et avant les intersections) et campagne médiatique préalable.

### Proposition 8

- Prise d'arrêté sur l'obligation de tailler la végétation débordant sur le trottoir (ce qui est particulièrement important sur la RD27 aux abords des panneaux de signalisation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ☞ DONNE son accord sur la prise d'un nouvel arrêté portant obligation de tailler la végétation débordant sur le trottoir (ce qui est particulièrement important sur la RD27 aux abords des panneaux de signalisation).

Monsieur le Maire est chargé de la mise en œuvre des présentes décisions.

## **COURRIERS DIVERS**

### **◆ COURRIER DU SACPA**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du groupe SACPA, gestionnaire de la mission relative à la divagation des animaux et à l'exploitation de fourrières animales, concernant le renouvellement du contrat de prestations de services qui arrive à échéance le 30 juin prochain.

Il faut noter que cette prestation fonctionne 24h/24 et 7j/7 pour un coût annuel de 862.64 euros HT par an.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, et à l'unanimité :

- DONNE son accord sur le renouvellement de ce contrat pour une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2023 avec possibilité de tacite reconduction 3 fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans, et charge Monsieur le Maire de la signature du contrat de renouvellement.
- CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

### **◆ COURRIER DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE BONNELLES**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de l'Association Sportive du Collège « Les Trois Moulins » de BONNELLES suite à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 102.50 euros, par l'Assemblée Municipale, pour une aide au financement du transport des élèves de l'Association Sportive du mercredi et souligne que 9 enfants Clarifontains en bénéficieront.

### **◆ COURRIER DU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Luc PHAM, Inspecteur d'Académie et Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, concernant le lancement de la seconde phase des opérations de préparation de la rentrée scolaire 2022, dans le premier degré, dont l'objectif est l'ajustement des prévisions afin d'affiner et arrêter, si nécessaire, de nouvelles ouvertures et fermetures de classe.

Il est à noter que leurs services prendront contact avec la mairie afin de nous associer dans cette nouvelle étape qui sera conduite à la mi-mai.

### **◆ COURRIEL DE L'USINE A CHAPEAUX – LUDOMOBILE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de l'Association « L'Usine à Chapeaux » concernant une proposition de démonstrations gratuites de la « Ludomobile », un projet mené par l'Usine à Chapeaux avec le soutien de la CAF Yvelines.

Monsieur le Maire souligne alors qu'il s'agit de la « version itinérante » de la « ludothèque », ouverte par l'association en 2017, qui avait fait l'objet d'une présentation en Conseil Municipal lors de la réunion du 29 juin 2021 et dont les tarifs sont les suivants :

- un forfait saison (10 séances de 3 heures, soit 1 séance par mois) pour 4 000 euros.
- une intervention ponctuelle (intervention événementielle et ponctuelle de 3 heures) pour 500 euros.

Suite à cette demande et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte de cette nouvelle proposition.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **◆ EXPOSITION ITINERANTE**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'autorisation, trouvée ce jour dans la boîte aux lettres de la mairie, concernant la mise à disposition d'une salle ou d'un emplacement disponible pour accueillir une exposition d'animaux fossiles sur deux dates éventuelles, les 25 avril ou 1<sup>er</sup> mai 2022.

Suite à cette information et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

### **◆ DEPLOIEMENT DE LA FIBRE (FFTH) SUR CLAIREFONTAINE**

Conformément aux précédentes réunions du Conseil Municipal, de novembre 2020, février, avril, mai et juin 2021, Monsieur BARDIN informe l'Assemblée de la réception d'un nouveau point, le 7 mars 2022, sur l'état du déploiement de la fibre sur la commune.

A savoir :

- En ce qui concerne l'avancement de l'éligibilité, il faut noter que 366 logements sont désormais raccordables sur un ensemble de 398 logements, soit un taux d'éligibilité de 94 %.
- Il restera donc 32 logements à rendre éligibles,

dont :

- 7 logements en état de refus (chemin de Montjoye).
- 2 logements en pavillons neufs, traités par la cellule étude en ligne pour les raccorder.
- 10 logements où les travaux sont bloqués par des problèmes liés au génie civil, avec pour certains des problèmes plus complexes, tels que le passage des réseaux téléphoniques en pleine terre qui nécessite de gros travaux sur lesquels il est impossible de communiquer des délais de réalisation.
- 13 logements (sur 8 sites) qui sont concernés par de l'aérien avec pour certains des problèmes d'élégage d'arbres.

### **◆ PROJET GRANGE – TIERS LIEUX**

Dans le cadre de l'appel à projet (Tiers Lieux) lancé pour la réhabilitation de la grange, Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale, du contact pris par une personne, en l'occurrence Madame MANENT Julie, pour présenter un projet.

Pour ce faire, un rendez-vous a donc été organisé le 14 avril 2022, en mairie avec Madame MANENT, Monsieur BARDIN et Monsieur le Maire.

Il est à noter que ce projet concernerait la création d'un espace de « coworking » et une mise à disposition de locaux sous forme de « pépinière d'entreprise » en semaine avec un réaménagement de ces espaces les week-ends pour permettre des expositions et des activités artistiques.

Suite à cette rencontre, Madame MANENT a adressé un courriel de remerciements en mairie sur cette rencontre.

Madame MANENT a souligné avoir échangé avec les membres de son collectif qui, même si la grange semble petite par rapport à leur projet initial, vont réfléchir et retravailler sur un projet adapté à la commune pour revenir vers nos services dans quelques temps.

#### ◆ **FEDERATION FRANÇAISE DES VILLES ET CONSEILS DES SAGES (FVCS)**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de Monsieur AIT, Maire de CARRIERES-SOUS-POISSY et nouveau président de la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages, qui souhaite présenter le « Livre blanc » de la Fédération intitulé « Vers une démocratie apaisée et vivifiée » en précisant que celui-ci porte l'ambition qu'il partage de faire connaître et reconnaître le mouvement des Sages, la richesse qu'il représente et de convaincre le plus largement possible les collectivités à fonder à leur tour un Conseil des Sages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de cet envoi.

#### ◆ **DONATION SCULPTURE**

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2021, concernant la proposition de donation de deux sculptures par Monsieur LEBON, au cours de laquelle il avait été acté que la commission :

- poursuivrait sa réflexion sur ce dossier,
- prendrait à nouveau contact avec Monsieur LEBON, afin de lui exposer une possibilité de prêt au lieu d'une donation,
- réaliserait une estimation des travaux qui seraient à mettre en œuvre pour la création d'éventuels espaces dédiés et la valorisation des œuvres exposées,

Monsieur le Maire interpelle Monsieur DAURAT sur le suivi de ce dossier et lui demande de reprendre cette réflexion afin d'apporter une solution définitive à ce dossier.

#### **INTERVENTION DE MADAME BENLAMARA**

Madame BENLAMARA interpelle Monsieur CHASSAGNON sur différents points, d'ordre « esthétiques », qu'elle a constaté au niveau de la place du village

- Poubelles de la place non vidées.
- Barrières métalliques déposées en permanence le long des bancs en pierre de la place.
- Bloc en métal matérialisant les emplacements des places de parking réservées pour la boulangerie.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 35**

**DATE A RETENIR (sous réserve d'une confirmation par convocation)**

- Conseil Municipal : le mardi 17 mai 2022
- Conseil Municipal : le jeudi 16 juin 2022